



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail - MAC

Objectifs :

Le MAC SST a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Public concerné et prérequis :

Toute personne volontaire salariée non dans une entreprise et disposant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

La carte SST peut-être encore valide ou non (Carte délivré après 2011)

Qualification des intervenants :

Moniteurs SST à jour de leur Maintien/Actualisation des Compétences (MAC)

Le formateur a obligatoirement une activité pratique dans le domaine des premiers secours (sapeur pompier, secouriste, infirmier(e)...) et possède une expérience sur le terrain.

Moyens pédagogiques et techniques :

Plus de 15 000m² de terrain pour les mises en pratique. 1 500 m² de locaux. .
Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. Vidéoprojecteur, tableau blanc.
Documents supports de formation projetés.
Exposés théoriques
Etude de cas concrets

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets. Cette formation SST obligatoire (sauveteur secouriste du travail) est essentiellement pratique et la plus proche possible du terrain.

Durée, effectifs :

7 heures.
10 stagiaires.

Programme :



pour des connaissances techniques des SST :
via un questionnaire afin d'analyser les compétences manquantes :

Examiner
Alerter
Saignement abondant
La victime s'étouffe
La prévention
La victime se plaint de sensations pénibles
La victime se plaint de brûlures
La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
La victime ne répond pas mais respire
La victime ne répond pas et ne respire pas
Réponse aux différentes problématiques suite à l'évaluation et selon les risques rencontrés dans l'entreprise.
Echange d'expériences
Exercices pratiques sur différents thèmes abordés lors de la théorie avec une évaluation sur une ou plusieurs mises en situation.

Modalités d'évaluation des acquis :

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS et transcrits dans un document national nommé "Grille de Certification des Compétences du SST".

Sanction visée :

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois de date à date sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Délais d'accès à la formation

Selon le calendrier formation. Des sessions peuvent être créées sous un délai de 15 jours selon demande et disponibilité du formateur.

Taux de satisfaction de formation

Pour l'année 2022 : 100%

Taux de réussite à la formation

Pour l'année 2022 : 39 stagiaires validés sur 39 présentés.

Cas de dispense possible :

CIPS - Formations sécurité Chemin de la digue ; Rue du 19 février 1416, 74100 Etrembières Téléphone : 04 50 92 35 84
TVA intra FR39788827871 ; N°DIRECT : 84740335574 ; Siret n° 78882787100013 ; AUT : FOR-074-2027-09-21-20220619886
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



Quelqu'un qui possède le SST peut se prétendre titulaire du PSC 1 mais pas le contraire.

Une personne titulaire du SST peut par exemple passer une formation secouriste qui ne l'autorise pas à être titulaire du PSC 1 (sous réserve que son SST soit à jour de recyclage).

Par contre, pour avoir l'équivalence SST, un titulaire du PSC1 devra suivre la partie « risque spécifique » liée à son métier. Ce Module de formation complémentaire dure au minimum quatre heures. Attention cela n'est valable que pour les titulaires du PSC1.

Tarification catalogue ou « prix public » :

Code CPF salarié: 158834

Code CPF demandeur d'emploi: 158252